

**CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION DU 17 FÉVRIER 2017**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- Comptes de gestion 2016 (budget commune, budget assainissement)
- Comptes administratifs 2016 (budget commune, budget assainissement)
- Subventions aux associations
- Budget bibliothèque
- Charges RPI 2016
- Renégociation de prêts
- Droit de préemption – Parcelles ZH82, ZH83, ZH84
- Tableau État des emplois et de l'effectif
- Acquisition de parcelles en zone humide
- Convention Groupement de Commande Assurances
- Salle des fêtes – Compte rendu de la commission Bâtiments
- Désherbage à la bibliothèque
- Devis réparation toit Église

Informations et questions diverses

- Point CCPL (PLUI, projet de territoire...)
- Compte rendu du Conseil d'École
- Visite périodique de sécurité à la salle des fêtes
- Divers

Convocations adressées le 13 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-sept février à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – JARRY – BLAIN – BENEFIX – Mmes GEMIN – LEROUX – POIRIER – VETTIER

Absents excusés : Mmes AUBRY – VERON – MM. HELAINE – PRINCE

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS À DÉBAT OU DÉLIBÉRATION

Compte de gestion et Compte Administratif 2016 - Budget Commune

Les résultats de l'exercice 2016 font apparaître un excédent global de clôture de 103 364,55 € qui se répartissent de la façon suivante :

- Excédent de la section de fonctionnement : 76 882,64 €
- Excédent de la section d'investissement : 26 481,91 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte de gestion 2016 et le valide à l'unanimité des membres présents.

Ces comptes, tenus par le comptable public, sont rigoureusement identiques à ceux dégagés par le Compte administratif 2016.

Après avoir présenté au Conseil Municipal, article par article, les résultats de l'exercice budgétaire (solde positif de 76 882,64 € pour la section fonctionnement et 26 481,91 € pour la section investissement), le Maire soumet ces comptes à l'approbation du Conseil Municipal. Cette approbation est faite, conformément à la législation, en dehors de la présence du Maire.

Compte tenu des excédents et déficits reportés de 2015, l'excédent d'exploitation s'élève à la somme de 114 281,54 €. En section d'investissement un déficit de 66 174,11 € devra être couvert en 2017 par le compte 1068. Le compte administratif est adopté à l'unanimité des votants.

Compte de Gestion et Compte administratif 2016 – Budget assainissement

Les comptes de gestion pour le service assainissement 2016 font apparaître un déficit d'exercice de 3 039,71 € pour le fonctionnement et pour l'investissement un excédent de 4 960,49 €.

Le Conseil Municipal prend acte de ce compte de gestion 2016 et le valide à l'unanimité des membres présents.

Ces comptes sont rigoureusement identiques à ceux présentés dans le Compte Administratif 2016.

Compte tenu des excédents antérieurs reportés, les résultats cumulés sont les suivants :

- Excédent de fonctionnement : 5 400,13 €
- Excédent d'investissement : 28 392,50 €

Soumis à l'approbation du Conseil Municipal, ces données du Compte administratif sont adoptées à l'unanimité des votants en l'absence du Maire.

Subventions aux associations

Après en avoir délibéré et compte tenu des demandes faites par les différentes associations retenues, le Conseil Municipal accepte d'inscrire les subventions suivantes au Budget 2017, pour un montant global de 46 783,39 €.

ASSOCIATIONS	VOTE 2017
Amicale des parents d'élèves	300,00 €
CRAB	350,00 €
Coopérative scolaire	1 000,00 €
ADMR	1 113,00 €
Groupement de défense des cultures	130,49 €
AFN	100,00 €
Théâtre « Les Hurlettes »	200,00 €
Ca Coule de Source (hors mise à dispo., en 10 fois)	42 988,00 €
CAUE	68,60 €
Association pour le don de sang bénévole	70,00 €
SPA – Convention fourrière	213,30 €
Pass Sport'	50,00 €
Clown Hospitalier	100,00 €
Imprévu	100,00 €
TOTAL	46 783,39 €

Budget Bibliothèque

Lecture est donnée d'une lettre émanant de Madame Sivignon référente bénévole pour la Bibliothèque de La Brûlatte.

Cette lettre validée par l'ensemble des bénévoles sollicite du Conseil Municipal une somme de 1 140 € pour le bon fonctionnement de la Bibliothèque en 2017. Cette somme se répartit de la façon suivante :

Budget d'acquisition de documents : 650,00 €

Budget d'équipement et d'animation : 490,00 €

Après en avoir délibéré, et constatant le dynamisme de l'activité lecture publique sur la commune, le Conseil Municipal valide à l'unanimité de ses membres la demande qui sera inscrite au budget 2017.

Charges du RPI (fonctionnement 2016)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte de verser à la Commune de La Gravelle la somme de 20 327,88 € concernant la part prise par la Commune de La Brûlatte dans le fonctionnement du RPI en 2016. Le Conseil Municipal valide également la part que versera la Commune de La Gravelle à La Brûlatte pour ce même fonctionnement de l'année 2016, soit la somme de 25 464,00 €. Ces deux sommes seront inscrites au budget 2017 de la commune.

Renégociation de prêts

Après en avoir fait la demande auprès des organismes bancaires – Crédit Agricole et Crédit Mutuel – pour renégociation de taux, deux prêts entrent dans les conditions de renégociation.

Un prêt souscrit au Crédit Agricole – prêt n°00083233097 d'un montant initial de 190 000 € dont le capital restant dû de 132 999,94 € – peut être renégocié.

Le taux fixe du prêt passerait de 5,25 % à 3,99 % avec une première échéance nouvelle renégociée de 4 527,04 € à compter de l'échéance du 10 juin 2017.

Un autre prêt auprès du Crédit Mutuel pour un capital restant dû de 166 947,70 € à 4,95 % pourrait être renégocié à compter du mois de Juin à un taux fixe de 3,90 % pour une échéance de 4 964,89 € au lieu de 5 216,48 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide les deux conditions de renégociation de ces prêts et autorise le Maire à procéder à la signature de toutes les pièces nécessaires à cette renégociation.

Droit de préemption

Les parcelles ZH82, ZH83 et ZH84 faisant l'objet d'une vente dans le périmètre du bourg où le Conseil Municipal a la possibilité de préempter ; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de ne pas exercer son droit de préemption.

Tableau de l'État des emplois et de l'effectif

A compter du 1^{er} janvier 2017, une nouvelle grille de la Fonction publique territoriale pour les emplois de la catégorie C fait apparaître les grades suivants.

Le Conseil Municipal, appelé à valider cette nouvelle grille prend acte de cette nouvelle classification :

Etat des emplois et de l'Effectif de la Commune de La Brûlatte au 1/01/2017

EMPLOIS						EFFECTIFS			
Date délibération	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité du temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut	Sa position	Temps partiel
29/04/2009	Secrétaire de ma	29h	Adm	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2 ^e classe Adjoint administratif principal de 1 ^{re} classe	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Titulaire	activité	
13/02/2009	Secrétaire de ma	21h	Adm	C	Adjoint administratif Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Adjoint administratif principal de 2 ^e classe	Titulaire	activité	
07/10/2011	Agent polyvalent	34h	Tech	C	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{re} classe	Titulaire	activité	
28/05/2010	Agent polyvalent	34h	Tech	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Titulaire	activité	
28/06/2002	Fonction ATSEM	31h annualisées	Tech	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Titulaire	activité	
01/10/2010	Fonction ATSEM	31h annualisées	Tech	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Titulaire	activité	
03/12/2004	Cantine/Garderie	33h annualisées	Tech	C	Adjoint technique Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Titulaire	activité	
16/12/2011	Agent d'entretien	28,5h annualisées	Tech	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Titulaire	activité	
18/09/2015	Cantine/Garderie Vacances scolaires	Non permanent 6,5h/jour maxi	Tech	C	Adjoint technique	Adjoint technique	Contractuel		
18/09/2015	Remplacement temporaire d'un agent	Non permanent		C	Adjoint administratif Adjoint technique				

Acquisition de parcelles en zone humide

Un compte rendu de la négociation menée auprès du propriétaire et de l'exploitant est faite au Conseil Municipal.

Après délibération et discussion, le Conseil Municipal souhaite que le projet susceptible d'être subventionné par l'Agence de l'Eau soit travaillé de façon à bien faire apparaître le côté pédagogique que la commune veut mettre en avant ; cette zone, à proximité du bourg, devant être bien mise en valeur. De plus le Maire précise que dans la constitution de ce dossier, il est nécessaire d'avoir l'avis des Domaines sur la valeur vénale du terrain.

La négociation doit donc se poursuivre ; le Conseil Municipal tranchera alors sur des données plus précises.

Convention Groupement de Commande Assurances

Le Maire indique au Conseil Municipal que nos contrats d'assurances viendront à terme à la fin de l'année 2017. Les contrats de la Communauté de Communes du Pays de Loiron arriveront également à terme en même temps.

La Communauté de Communes du Pays de Loiron propose d'associer les communes qui le souhaitent par sa démarche de constitution d'un groupement de commandes pour les marchés d'assurances dont la CCPL assurerait le pilotage.

Pour cela, il convient de passer une convention entre les communes et la CCPL.

La Communauté de communes propose de lancer une consultation pour choisir un assistant à maîtrise d'ouvrage qui aura la charge d'examiner les contrats de chacun, d'établir les dossiers de consultation

pour répondre aux besoins, de consulter par marchés les assureurs, d'analyser les offres reçues et d'assister les collectivités tout au long de la procédure jusqu'à l'attribution des marchés.

La convention de groupement de commandes présente plus amplement les modalités de la constitution de ce groupement de commandes.

Il est proposé au Conseil Municipal :

Article 1 : D'accepter la constitution d'un groupement de commandes pour des marchés d'assurance dont la Communauté de communes du pays de Loiron assurera le pilotage,

Article 2 : D'approuver la convention de groupement de commandes jointe

Article 3 : D'autoriser le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à cette procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de La Brûlatte accepte de s'associer à cette démarche et valide cette proposition.

Salle des fêtes – Compte rendu de la Commission des bâtiments

La Commission des Bâtiments communaux s'est rendue sur les lieux et a listé les principaux travaux à effectuer concernant la salle des fêtes ; à savoir : réfection du plancher, reprise des murs avec isolation phonique et extension possible côté plan d'eau.

Un débat s'instaure et plusieurs conseillers municipaux trouvent que la période juillet-août 2017 pour réaliser une partie des travaux ferait un peu courte compte tenu qu'aucune solution n'a encore été étudiée pour notamment le remplacement du parquet.

A l'initiative du Maire, les conseillers municipaux acceptent de faire étudier l'ensemble des travaux à réaliser par un architecte.

En ce qui concerne la mise en place d'un coupe vent concernant le préau de l'école ; la solution la plus efficace et esthétique consisterait à mettre en place un rideau, par commande électrique, fixé sur rail qui permettrait de se prémunir du vent et de l'humidité.

Des entreprises spécialisées dans la pose de ce type de matériel seront sollicitées.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Désherbage à la bibliothèque

M. Le Maire explique au Conseil Municipal que l'élimination des documents fait partie du circuit du livre, au même titre que les acquisitions.

Si les achats sont essentiels permettant d'offrir une collection à jour aux usagers, la bibliothèque doit aussi gérer ses collections en éliminant régulièrement des livres abîmés, incorrects, démodés selon des critères très précis : cette opération se nomme le désherbage.

Désherber permet :

- De gagner de la place en éliminant des livres trop abîmés ou périmés qui masquent les nouveaux achats ;
- De gagner de l'argent en ne réparant pas un livre qui de toute façon ne sera pas emprunté après ;
- De gagner du temps pour trouver un livre parmi des rayonnages encombrés de livres « parasites » ;
- De rendre la bibliothèque attractive en proposant des collections fiables et actualisées et en bon état ;
- De repérer les manques, les lacunes et les faiblesses du fonds documentaire ;
- D'avoir une meilleure adéquation des fonds par rapport aux besoins évolutifs du public.

Le désherbage effectif

1. Les critères d'élimination des documents n'ayant plus leur place au sein des collections sont les suivants :

- documents en mauvais état
- documents à contenu obsolète
- documents jamais ou très rarement empruntés

Une liste précise est établie et conservée à la Bibliothèque.

2. L'élimination d'ouvrages est officialisée par :

- un procès-verbal signé du Maire ou de son représentant mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés, auquel sera annexé un état comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire ;
- l'apposition d'une marque de sortie des collections publiques sur les exemplaires éliminés ;
- la destination des documents éliminés peut se faire selon les modalités suivantes :

- la destruction des documents jugés en mauvais état
- le don à des associations ou à des institutions
- la vente des documents qui auront fait l'objet d'un déclassement.

Monsieur le Maire charge Madame Sivignon, référente de la Bibliothèque municipale, en concertation avec la bibliothécaire intercommunale, de procéder à la mise en œuvre de la politique de régulation des collections telle que définie ci-dessus et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver la présente délibération
- D'autoriser Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout acte en lien avec ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition.

Devis réparation du toit et clocher de l'église

Deux devis ayant été demandés pour la réparation du toit de l'Église et du Clocher ; les dépenses envisagées paraissant excessives, le Conseil Municipal décide de demander d'autres devis. Ces derniers seront étudiés lors du prochain Conseil Municipal.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Point CCPL

Trois dossiers occupent la CCPL en ce moment :

- le projet de fusion Laval-Loiron dont il a été rendu compte sous forme de restitution des premiers ateliers de travail le vendredi 10 février. La documentation présentée ce jour-là a été transmise à tous les conseillers municipaux.
- le PLUi qui a fait participer la population du Pays de Loiron sous la forme d'un forum citoyen le 30 janvier à Loiron.
- le projet de territoire qui doit se mettre à l'écoute des services que veulent les habitants du Pays de Loiron pour leur territoire – programmation de 3 réunions publiques à Loiron, Saint-Pierre-la-Cour et le Genest-St-Isle les 28 février, 1^{er} et 2 mars.

Compte rendu du conseil d'école

Le 6 février 2017, le Conseil d'École s'est réuni à La Gravelle et a fait le point sur les effectifs et les différents projets pour l'année scolaire 2016-2017.

A l'heure actuelle, le RPI compte 118 élèves répartis de la façon suivante :

49 élèves à La Brûlatte
69 élèves à La Gravelle

Sans compter les élèves compris entre 2 et 3 ans ; les effectifs pour la rentrée 2017-2018 seront de 114 soit 45 de plus de 3 ans sur La Brûlatte et 69 à La Gravelle.

Lecture de la Convention du RPI actualisée est validée par le Conseil Municipal.

Visite périodique de sécurité à la Salle des fêtes

Elle se déroulera le 9 mars 2017 à 14h30 en présence du SDIS.

Divers

Demande d'autorisation

Une demande d'inventaire des amphibiens dans les cours d'eau de la Mayenne ayant été sollicitée ; le Maire précise au Conseil Municipal qu'il donnera cette autorisation à une personne qui a participé à la formation de la capture et la manipulation des amphibiens.

Cette intervention sera pratiquée sur le plan d'eau communal, la lagune et le ruisseau parallèle au plan d'eau.

Dates à retenir :

* 13 mars 2017 à 19h00 : Commission d'étude du régime indemnitaire des agents

* 28 mars 2017 à 20h30 : Conseil Municipal à la Mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24H00.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE	Absent excusé	Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	Absent excusé
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	